

MÉTHODE DE CALCUL DE LA SUPERFICIE DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

Enseigne composée de lettres apposées sur un immeuble



Enseigne composée de lettres apposées sur un immeuble



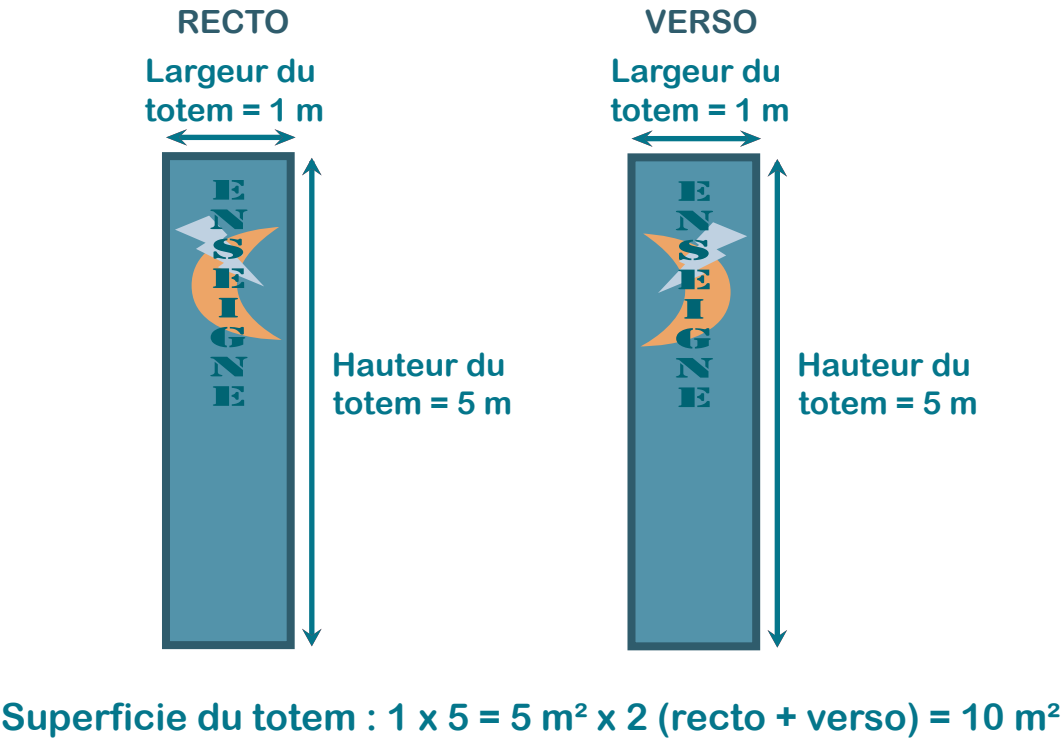
Enseigne composée d'un support sur lequel est inscrit le nom du magasin



Enseigne composée d'une forme et d'un texte



Totem sur lequel est inscrit le nom du magasin au recto et au verso



DISPOSITIFS PUBLICITAIRES VISÉS PAR LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE :

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure frappe les dispositifs suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

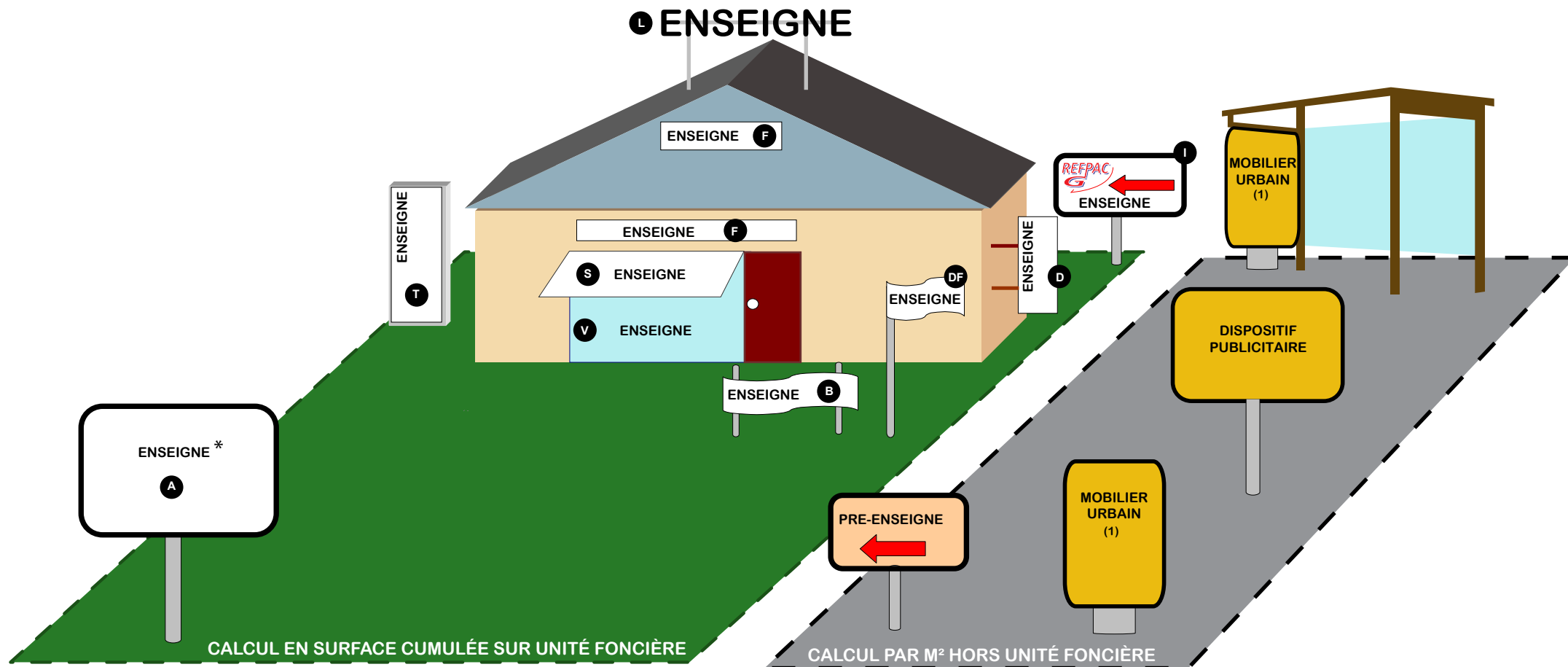
- Publicité : Toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.

- Enseigne : Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble ou sur son unité foncière (propriété) et relative à une activité qui s'y exerce.

- Pré enseigne : Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée, hors unité foncière.

- Affichage numérique : C'est l'ensemble des supports recourant à des techniques du type diodes électro-luminescentes, écrans cathodiques, écrans à plasma ou autres, qui permettent d'afficher et de modifier à volonté des images ou des textes. (AMF article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

TYPOLOGIE DES SUPPORTS PUBLICITAIRES ELIGIBLES A LA TLPE



Type Enseigne (avec une ou plusieurs faces)	
A Dispositifs publicitaires numériques ou non (avec une ou plusieurs faces) * Dispositifs publicitaires si buteau (nom afficheur présent) Enseigne si absence de buteau	P Pré-enseignes (avec une ou plusieurs faces)
B Bâche	S Store
D Drapeau	T Totem
DF Drapeau flottant	V Vitrophanie
F Enseigne sur façade	
I Indication avec logo	
L Lettrage / enseigne sur toiture	
	 sur unité foncière
	 hors unité foncière
	(1) sauf si convention existante entre la mairie et l'afficheur